



Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs,
utilisateurs et amateurs de la race,
affiliée à la Centrale
Canine pour l'amélioration des
races de chiens en France,
reconnue d'utilité publique.

COMPTE RENDU DES CONSEILS DE DISCIPLINE N°1 DU 24/03/2026 EN VISIOCONFÉRENCE

Présents :

- Mesdames Sophie Martella-Santi, Clara Baron, Florence Fouret, Florence Jenty, Colette Daudier,
- Messieurs Daniel Costes, Patrick Mestadier, Michel Mercier, Roland Frey et Jacques Daudier

Début de réunion : 20h15

Ordre du jour :

1. Conseil de discipline : dossier Monsieur Francis Phelut,

Les procédures statutaires et du Règlement Intérieur de mise à disposition des documents et de convocation en visioconférence ayant été respectées, le Comité est fondé à se réunir en conseil de discipline.

M. Phelut, en présence de sa fille pour le représenter est reçu à 20h15, il lui est rappelé les motifs de la convocation. C'est-à-dire, les propos et accusations formulés notamment sur les réseaux sociaux, en particulier concernant la non reconnaissance SCC/FCI de certains titres de champion de travail (ChT IT, ChT DE vs GS).

Les échanges se concentrent essentiellement sur ce dernier point, il en ressort de la part de M. Phelut une certaine incompréhension de la prise en compte de certains titres qui ne sont pas reconnus par la SCC, mais par le club via son livre d'élevage. Néanmoins, les propos tenus sur les réseaux sociaux à l'encontre du club restent inappropriés.

A 20h45, l'entretien prend fin et il est signifié à M. Phelut que le Comité le tiendra informé par courrier des décisions.



Club des Amateurs de Teckels

...SUITE

2. Conseil de discipline : dossier Monsieur Didier Berthois

Les procédures statutaires et du Règlement Intérieur de mise à disposition des documents et de convocation en visioconférence ayant été respectées, le Comité est fondé à se réunir en conseil de discipline.

La convocation étant fixée à 20h45, en l'absence de M. Berthois, le Comité commence les débats. La Secrétaire informe le Comité que l'intéressé n'a jamais pris contact pour accéder aux documents du dossier et qu'il n'a pas informé de sa présence ou pas à la séance.

Les motifs de la convocation portent sur les propos tenus sur les réseaux sociaux, propos jugés insultants et portant atteinte à l'intégrité du Comité.

A 21h15, le Comité clos le temps alloué à recevoir M. Berthois, en regrettant de ne pas avoir pu l'entendre.

3. Délibérations du Comité des dossiers vus aux points 1 et 2 :

Dossier M. Phelut, il est décidé d'infliger, conformément à l'Art. 17 des statuts, la sanction suivante :

- Avertissement

Dossier M. Berthois, il est décidé d'infliger, conformément à l'Art 17 des Statuts, la sanction suivante :

- Exclusion temporaire d'un 1 an de l'association

La réunion de Comité prend fin à 21h45.

La Présidente

Mme Sophie Martella-Santi

La Secrétaire

Mme Florence Fouret